

... hebdomadaire... pour les masses...

... plus de 100,000 par jour...

TELEGRAPHIE AMERIQUE

UN ASSASSINAT

HALIFAX, 5 juin.—On mande de St. Jean, Terre-Neuve, qu'une terrible tragédie s'est déroulée en cette ville. James Follet, âgé de 35 ans, a été tué d'un coup de pistolet, son frère Edward, en plein jour, au milieu de la rue. La cause de cet assassinat sont les relations haineuses qui existaient entre Edward et la femme de son frère. L'assassin a été arrêté et une enquête sera ouverte.

SUICIDE PRES DE BELLEVILLE

BELLEVILLE, 5 juin.—Nelson W. Hawley, un fermier âgé, habitant sur le lot 8 dans la 6ième concession du village de Thurrow, s'est pendu hier. A midi, il ne retourna pas prendre son dîner, ni se montrant pas non plus dans la rue, sa fille alla à sa recherche et le retrouva pendu au bout d'une corde, attachée à une branche d'arbre. Il était monté sur une grosse pierre avait passé la corde à l'autour d'une branche et s'était ensuite pendu. Ses pieds étaient à deux pieds du sol.

ENTRÉE EN VIVANTE

Despêche télégraphique spéciale au "Canada". KANSAS, 5 juin.—Quand la tombe de Mademoiselle Alice Woodward, à Donda, Iowa, fut ouverte, dans le but de transporter le corps dans un autre cimetière, les os de la défunte demeurèrent à l'endroit où elle avait été découverte et leur grande stupeur les empêcha d'aller plus loin. On avait été surpris de la face retournée; l'on peut juger qu'elle fut la cause de la mort. On suppose qu'elle était en léthargie quand on l'enterra.

Nouvelles de Montreal

MONTREAL, 5 juin.—M. Henri Masson, fils de l'ex-lieutenant-gouverneur de Québec, a épousé, mercredi matin, Mlle Louise Loranger, fille aînée de M. le juge Loranger.

Un corporal et quatre soldats ne sont pas encore rentrés de la campagne de St. Jean; ils ont été repris et le cinquième est encore en liberté.

M. St-Jean, avocat, vient de faire mettre son cochon sous arrestation, pour vol de diamants.

MM. Robitson et Boyer, ministres de Québec, ont visité le Palais de Justice hier matin.

Frank Whyte, accusé d'avoir enlevé un coffre-fort à Saint-Hyacinthe, a comparu hier devant le magistrat, qui l'a condamné à cinq années de détention à Saint-Vincent-de-Paul.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC, 5 juin.—L'Église de St-Séverin a fait une messe d'enterrement pendant les vigiles.

Une voiture destinée à faire le service d'ambulance à Québec, a été installée au poste de feu, No 1. C'est une très jolie voiture.

À la séance générale des membres de la chambre des notaires tenue aujourd'hui au palais de justice, les messieurs suivants ont été choisis pour représenter la chambre dans le district de Québec: J. E. Roy, J. A. Charlebois, V. W. LaRue, E. G. Meredith, E. A. Paret, J. E. Roy, L. P. Sirois, Cyrille Tessier.

Une petite fille de sept ans, enfant de M. T. Boreau, de Magog, a gardé pendant 48 heures un morceau d'acier oblong, mesurant un pouce de long, et de grosseur d'un crayon ordinaire. Elle avait avalé ce morceau d'acier oblong dans le couloir respiratoire. Les médecins croyaient se trouver en face d'un cas semblable à celui de Robert Boothby, et se préparaient à pratiquer l'opération de la trachéotomie, lorsque l'enfant, dans un accès de toux, a renvoyé l'objet. L'enfant se porte bien et ne paraît pas avoir souffert du séjour incommode de ce lingot de fer.

L'EMPOISONNEUSE DU WISCONSIN

ST LOUIS, 5 juin.—Un procès à sensation vient de s'ouvrir devant la cour d'assises de Lancaster (Wisconsin). Il s'agit de cette jeune modiste de Richland Centre, Rose Zoldocki, accusée d'avoir empoisonné successivement la femme de Dr Mitchell et une jeune fille de son nom, Ella May.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée. On ne se rendait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

On sait que des charges accablantes, pour ne pas dire des preuves irréfutables, ont été relevées contre l'accusée.

Rose Zoldocki, qui n'est âgée que de dix-neuf ans et qui est très jolie, dit-on, démentait d'abord le crime dans la mesure du possible. Elle déclarait qu'elle avait été empoisonnée avec la strychnine. C'est alors que Rose a été arrêtée.

Comité des Privilèges et Elections

AFFAIRE TARTE - MCGREEVY

SEANCE DU 4 JUIN

A 10 h 40, séance ouverte.

M. Geoffroy, avocat de M. Tarte est présent.

Lecture des minutes de la dernière séance.

Le président dit qu'il a reçu des nouvelles des directeurs de commerce, Martin et Connelly, mais il ne croit pas qu'il soit à propos de rendre ces informations publiques maintenant.

En réponse à M. Amyot, M. Ferguson dit que depuis hier les livres sont dans une caisse barrée à et dans la chambre voisine, et M. Michael Connelly y a le clef en sa possession.

M. Edgar demande si les livres sont maintenus dans la possession du comité et y avoir accès et les examiner.

M. Ferguson dit que le témoin est prêt à ouvrir les livres lui-même et à montrer aux membres du comité toutes les entrées qui peuvent se rapporter à l'enquête. Le témoin se croit pas obligé à plus que cela. Il a consenti pas à se départir de la possession de ses livres.

M. Tarte demande si M. Michael Connelly sera le seul témoin qui pourra être examiné en rapport avec les livres et les entrées qui seront examinées, regardées dans les livres, l'enquête devant inutile.

M. Choquette demande à examiner lui-même les deux livres déposés au comité. On ne trouvera pas dans les années 1883, 1884, 1885 une certaine entrée de \$25,000.

M. Choquette demande au témoin de lui passer les livres.

Le témoin refuse.

Sir John Thompson propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

M. Choquette propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet de la lettre de M. John Thompson.

LE CANADA VENDREDI 5 JUIN 1891

Parlement fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

SEANCE DU 4 JUIN

La séance est ouverte à trois heures.

M. BARROW dépose un bill pour modifier de nouveaux l'acte du cens électoral.

Sir John THOMPSON dit qu'il sera prêt à signer quelques jours à répondre à la question de Sir Donald Smith, au sujet des intentions du gouvernement concernant l'augmentation du traitement des juges.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. McMillan, M. HARRINGTON dit que le gouvernement n'a pas acheté les stations qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces deux ont été passés à la loi des terres dévolues dans la correspondance à